

# Cycle 1 : La liberté d'expression (art.13 de la CDE)

## Références au PER

### Capacités transversales :

Collaboration, communication, démarche réflexive

### Formation générale :

FG 11 : Exercer un regard sélectif et critique

FG 12 : Reconnaître ses besoins fondamentaux en matière de santé et ses possibilités d'action pour y répondre

FG 13 : Faire des choix dans des situations scolaires variées

FG 14 : Participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer

1

### Objectifs pédagogiques

- ✓ Se décentrer et se remettre en question en prenant de la distance, en se décentrant des faits, des informations et de ses propres actions.
- ✓ Exprimer son opinion sur les images de les 10 droits fondamentaux de l'enfant.
- ✓ Se familiariser avec la Convention relative aux droits de l'enfant et plus particulièrement le droit à l'expression.
- ✓ Formuler des arguments et s'initier au débat.

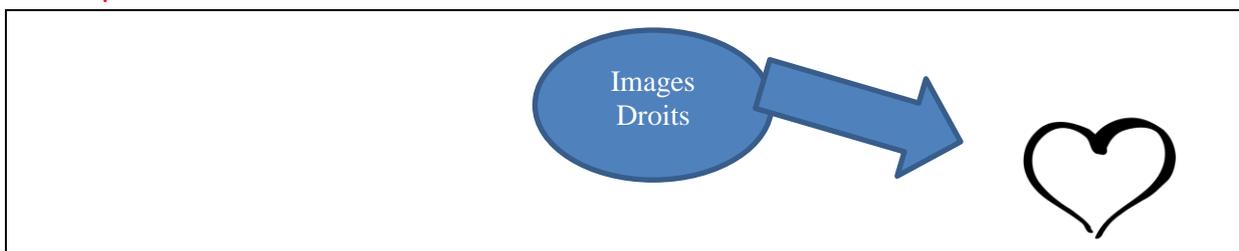
### Déroulement de l'activité 1 :

Matériel: Pour la devinette : images et étiquette-phrases en A3

Convention illustrée des droits de l'enfant, images de l'art.2 et 13 en format A4 avec une place pour écrire la définition choisie par les élèves au-dessus de chaque image (téléchargeable sur le site).

Panneau A3 et A4 (graphiste : préparer une fiche avec au milieu une image qui représente les droits de l'enfant, dix flèches avec au bout un cœur dans lequel sera collée une image des 10 droits fondamentaux de l'enfant.)

Exemple



L'enseignant-e introduit les Droits et Devoirs de l'enfant en proposant la devinette suivante : **demander à la graphiste de faire des images pour illustrer la devinette**

Mon premier est le contraire de penchés : droits

Mon second représente ce que les maîtres-esses donnent à faire à la maison aux grands élèves : devoirs

Mon troisième est ce que vous êtes : enfants

Mon tout est un ensemble de règles : Droits et devoirs de l'enfant

2

**Pour info : J'insiste beaucoup sur le mot devoir car ça passe mieux auprès des enseignants et ajoute une dimension bidirectionnelle pour les enfants.**

Ensuite, l'enseignant-e explique ce dont il s'agit en montrant la Convention relative aux droits de l'enfant. Il indique bien que dans les 10 droits fondamentaux de l'enfant il n'y a que les principaux droits (téléchargeable sur le site).

L'enseignant-e expose aux élèves les objectifs pédagogiques et leur demande de se mettre en cercle, par terre, afin de démarrer l'activité.

L'enseignant-e distribue les 2 fiches des 10 droits fondamentaux de l'enfant (téléchargeable sur le site).

L'enseignant-e demande aux élèves de s'exprimer librement (ressenti, interrogations...) autour de chacune des images des 10 droits fondamentaux de l'enfant pour s'assurer de la bonne compréhension des images. Il peut noter, s'il le désire, les éléments qui lui paraissent importants au tableau.

L'enseignant-e demande aux élèves de découper les images des 10 droits fondamentaux de l'enfant et de les coller sur un panneau pour la classe. Exemple : image des 10 droits fondamentaux de l'enfant entourée par des cœurs ou des phylactères dans lesquels les enfants collent les images de la CI. Une version par enfant en A4 et une version pour la classe en A3.

L'enseignant-e montre les 2 images des 10 droits fondamentaux de l'enfant en A4 représentant les art. 2 et 13 et explique que la prochaine fois ils s'attarderont sur le

droit à l'expression, car c'est le droit qui est à l'honneur cette année. Il les affiche et met en évidence sur le panneau pour la classe le droit à l'expression.

## Déroulement de l'activité 2 :

### Matériels:

Fiche de l'élève : le droit à l'expression pour moi c'est (2 cases prédéfinies)

Exemple pour graphiste

Le droit à l'expression pour moi c'est... (mettre l'image du droit à l'expression à côté du titre)
Texte dicté par l'enfant
Dessin de l'enfant

Fiche de l'élève

Exemple pour graphiste

Entoure les situations qui montrent le droit à l'expression de l'enfant (pictogramme « entourer »).		
Image 1 à	Image 2	Image 3
Image 4	Image 5	Image 6

L'enseignant-e demande aux enfants de se mettre en cercle. Il fait un rappel de la séquence précédente et recentre la discussion sur **le droit à l'expression**. Il explique le travail du jour. En premier, vous allez donner une définition du droit à l'expression, ensuite vous allez dessiner comment ce droit se traduit dans votre vie et nous écrirons ce que vous nous aurez expliqué. Pour finir, vous allez entourer les situations qui illustrent **le droit à l'expression (mettre 6 situations imagées sur la fiche dont 2 fausses graphiste)**.

L'enseignant-e demande aux enfants définir le droit à l'expression. Il peut noter leur définition au tableau.

En plénière, les élèves sont invités à réfléchir à l'importance du droit à l'expression et à ses implications, lorsqu'il est respecté et lorsqu'il ne l'est pas.

L'enseignant-e demande aux enfants de trier parmi les propositions suivantes, celles qui sont ou pas dans les limites de la liberté d'expression :

Moqueries, mensonges, injures, racisme, critiques, compliments, encouragements, félicitations, soutien, aider (Graphiste : préparer des étiquettes mots et images ça peut être différents smileys pour illustrer) Exemple :

4



Mensonge

Il colle les limites sur des briques de lait, des boîtes vierges d'allumettes ou tout autre support pour construire un mur physique. Ce mur symbolise les limites à ne pas dépasser lorsqu'on exerce le droit à l'expression et en même temps fait référence à la non-discrimination.

Pour info : L'activité 3 peut démarrer ici et on laisserait tomber le loto si c'est trop compliqué pour le graphiste.

Il lit la définition donnée dans la Convention :

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :

a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou

b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

Il l'explique avec des mots accessibles aux enfants selon leur âge.

Il fait le parallèle avec **le droit à la non-discrimination** (art.2) et montre l'image sur les 10 droits fondamentaux de l'enfant ainsi que celle qui est affichée sur le panneau. Il leur demande ce que cette image évoque pour eux. Sur la base des dires des élèves, il formule une définition commune pour l'art. 2. qui pourrait être : *La possibilité de s'exprimer librement implique le respect de l'autre dans ses différences.* **Demander à la graphiste d'illustrer cette définition.**

Partant de là, il demande aux enfants comment le droit à l'expression se traduit dans leur vie de tous les jours.

Les élèves vont à leur place et essaient de dessiner ce qu'ils ont dit. Ensuite, ils font la dictée à l'adulte pour décrire leur dessin.

5

### Déroulement de l'activité 3 :

L'enseignant-e fait un rappel du cours précédent et introduit l'activité comme suit :

Le cours passé nous avons parlé de 2 droits. Lesquels ? Quel est le droit principal cette année ? (il montre les 2 images affichées des 2 droits).

Aujourd'hui, nous allons jouer au loto avec le droit à l'expression.

Loto : principe du loto normal avec des images comme : des parents qui parlent de vacances, des parents qui se demandent ce qu'ils vont faire comme menu, des enseignants qui aimeraient mettre sur pied un nouveau règlement de la classe, des enseignants qui doivent décider du lieu de la promenade d'école, des copains qui choisissent un jeu à la récré, des copains qui doivent choisir un cadeau pour le maître-esse...



sur ce principe (images à choix du graphiste)

Lors du jeu, la personne qui tire la carte explicite ce qu'elle voit.

Pour info : Si l'activité 3 telle que présentée, est trop compliquée à mettre en place, on peut séparer l'activité 2 en 2 parties.